

Question avec demande de réponse écrite Z-066/2018
à la Banque centrale européenne
Article 131 du règlement intérieur
Ernest Urtasun (Verts/ALE)

Objet: Application des recommandations du TCFD à la BCE

Lors du dialogue monétaire du 9 juillet, le président de la Banque centrale européenne (BCE), M. Draghi, a déclaré: «À ma connaissance, nous n'avons pas d'analyse (de l'incidence climatique) de notre programme ni, dans celui-ci, de considérations sur le changement climatique, mais je peux vous affirmer que nous allons nous pencher sur cette question pour voir quels sont les effets de notre action». M. Draghi s'est par conséquent engagé à étudier l'incidence du programme d'achat d'actifs sur le climat. Il s'est également prononcé en faveur des recommandations préconisant d'accroître la transparence et la publication d'informations financières, émises par le groupe de travail sur la publication d'informations financières liées au climat (TCFD) du Conseil de stabilité financière (CSF). Par souci de cohérence avec les déclarations publiques, il est indispensable de renforcer la transparence et de communiquer davantage d'informations, ce qui fait aussi partie de l'engagement de la BCE en faveur de l'accord de Paris sur le climat. Nous sommes conscients que la communication des participations prises séparément pourrait freiner la BCE dans l'exécution de son mandat, mais nous partageons également l'avis de M. Draghi lorsqu'il déclare que «nous pouvons faire des progrès en ce qui concerne les déclarations agrégées, si nécessaire».

La BCE va-t-elle améliorer ses rapports sur les programmes d'achat d'actifs en communiquant les montants agrégés acquis dans les différents secteurs?

La BCE va-t-elle publier l'exposition financière liée au climat de ses programmes d'achat d'actifs (par exemple en communiquant les participations agrégées pour les secteurs particulièrement exposés aux risques climatiques) et, de cette façon, montrer l'exemple en appliquant les recommandations du TCFD?